



Demande de mariage au niveau de consulat de france

Par **redaeus**, le **23/11/2008** à **16:26**

je m'appel hadjazi amel je suis francaise non mariée,mon future marie et algerien et je me permet de vous écrire pour demander les procédures éxacts de dossier d'un act de mariage auprès de consulat de france a oran

Par **coolio**, le **23/11/2008** à **22:07**

c'est un processus un peu long, je pense que tu dois aller tt d'abord au consulat demande la liste des pièces à fournir pour le mariage, après ils vont interrogés vous deux ou sparément pour se rassurer si c'est pas un mariage simulé, passé cette étape, tu auras une capacité à mariage qui te permettra de te marier à la mairie, pour la célébration du mariage au consulat, je ne saurai te dire plus car j'ai l'impression que c'est réservé uniquement aux agents diplomates, bon une fois le mariage célébré , tu vas demander la transcription de votre acte, à l'issue de cela, on vous délivrera un livret de famille qui permettra à ton mari de solliciter un visa pr venir en france, surtout n'oublie pas, sans la transcription sur les registres de l'état civil français, votre mariage ne sera pas valable en france, je crois que j'ai répondu à ta question, tout compte fait adresse toi au consulat pour avoir les info.